

L'ECHO DU LIGNON



BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 1998 - N° 7

SOMMAIRE

Mot du maire	p 1
Comptes-rendus Conseil	p 2
Finances	p 10
La vie des Associations	p 14
Nouvelle Locales	p 17
Savez-Vous Que ?	p 20
Mémento Pratique	p 22

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Lors de la parution de nos précédents bulletins municipaux je vous informais de l'évolution des travaux de la Mairie : qu'en est-il à ce jour ?

- ◆ Le gros œuvre est achevé : murs enduits, toiture, fenêtres et volets.
- ◆ L'aménagement intérieur est en cours : carrelage, peinture, mobilier.
- ◆ Le parking et les abords sont en cours de réalisation.
- ◆ L'accès au nouveau bâtiment nécessite la modification du virage de la D 113, travaux qui seront réalisés à l'automne.

Les services de la Mairie s'installeront dans le nouveau bâtiment courant septembre. L'information sera diffusée par voie de presse et affichage.

Vous avez sans doute remarqué la création des massifs de la Place du 19 Mars qui remplacent les jardinières (ces dernières ont été réparties en différents points du Bourg). Ces bordures sont composées d'arbustes variés dans leur forme et leur floraison et complétées par un fleurissement estival. Un arrosage intégré permet au gazon et aux plantations de ne pas souffrir de la sécheresse.

La commune poursuivant ses efforts d'embellissement, je lance un appel au civisme de tous afin que soit respecté le travail de nos employés et des bénévoles qui consacrent beaucoup de temps à la réalisation et à l'entretien de toute cette végétation : alors surveillons nos chiens, nos enfants, évitons de piétiner les massifs, d'arracher les fleurs et les branches des arbustes. Ce patrimoine est la propriété de chacun d'entre nous et nous nous devons de le respecter.

Je voudrais évoquer la mémoire de Jean RAMIREZ, mon premier Adjoint pendant huit ans, qui nous a quittés brutalement. Étant à l'initiative de nombreuses réalisations, son dévouement pour notre commune fut constant.

L'été est arrivé, pour beaucoup d'entre vous cela signifie vacances, je vous souhaite de bien en profiter !

Le Maire

J. DUCHÉ

Département de la Loire
Canton de FEURS

COMMUNE DE
PONCINS
42110

PONCINS le 30 janvier 1998

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 27 JANVIER 1998

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire :

1° **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 04/12/97,

2° **ETUDIE et APPROUVE**, à l'unanimité, le devis du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire) concernant des travaux de dissimulation du réseau basse tension, à savoir :

TOTAL H.T. des travaux	288 000 F
Subvention Electrification rurale 70 %	201 600 F
Participation commune 30 %	86 400 F

3° **ETUDIE et APPROUVE**, à l'unanimité, le devis du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire) concernant l'éclairage de la mairie, et les travaux suite à la dissimulation du réseau basse tension, à savoir :

Eclairage du parking de la mairie	88 227.09 F H.T.
SIEL (55 %)	48 524.90 F H.T.
Participation commune 45 %	39 702.19 F H.T.
Travaux suite à la dissimulation du réseau	121 970.16 F H.T.
SIEL (55 %)	67 083.59 F H.T.
Participation commune 45 %	54 886.57 F H.T.

4° **DESIGNE**, à l'unanimité, la D.D.E. comme maître d'oeuvre pour le suivi des travaux du parking et de l'aménagement du virage de la RD 113, devant la mairie. Le montant des honoraires s'élève à 2 857.20 F H.T. pour le parking et à 7 039.40 F H.T. pour l'aménagement de la RD 113,

5° **ETUDIE et APPROUVE** le devis de l'entreprise SARL Luc MOULARD Construction s'élevant à 29 107 F H.T. soit 31 103.62 F T.T.C? concernant le mur de soutènement de la mairie. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général,

6° **DECIDE**, à l'unanimité d'acheter :

- un photocopieur pour l'école, d'un montant de 9 900 F H.T., auprès de ELAN BUREAUTIQUE, LE COTEAU,

- un aspirateur pour l'entretien de l'école, d'un montant de 3 000 F H.T., auprès de Monsieur THEVENON, vendeur électroménager à PANISSIERES,

7° **ADHERE**, par 7 voix pour et 5 abstentions, à l'Office de Tourisme de FEURS. La participation de la commune s'élève à 2 049 F (soit 3 F par habitants),

8° **DECIDE** d'allouer une somme de 7 500 F pour le feu d'artifice à l'occasion de la fête patronale,

9° **RENOUVELLE** le contrat de prêt à usage à Monsieur CHARRASSIN Robert,

10° **PREND CONNAISSANCE** de l'avis d'enquête publique suite à la demande formulée par Monsieur Jacques MELEY, Directeur Général de la SA DEVEILLE à FEURS, en vue d'obtenir l'autorisation, à titre de régularisation, d'exploiter une unité de désossage et de découpage de viande. Un avis favorable est donné.

11° **PREND CONNAISSANCE** :

- du devis de Monsieur Albert DUCHÉ, concernant la rénovation du Pont du Vizézy et qui s'élève à 36 334,80 F H.T.

- d'un courrier de Madame Roseline PEREIRA à la recherche d'un emploi,
- d'un courrier de Monsieur Jean-Claude FRÉCON candidat aux élections cantonales de mars
- d'un courrier de Madame Françoise GROSSETETE non candidate aux élections régionales de mars,
- de l'invitation de Monsieur le Maire de SAINT ETIENNE pour l'inauguration de la rue Marguerite GONON, à SAINT ETIENNE,
- de la lettre de Monsieur le Préfet suite à la délibération relative à la décision de suppression de la Recette de finances de MONTBRISON,
- d'un courrier de la Préfecture concernant les droits de timbre :
 - passeport : 400 F
 - Carte d'Identité : 160 F
 - Carte de séjour des étrangers : 220 F
 - Permis de conduire : 250 F
- de l'indemnité représentative de logement fixée à 10 965 F pour les instituteurs célibataires et à 13 706 F pour les instituteurs mariés,
- de la présentation de l'orientation du budget primitif du Conseil Général,
- d'un courrier du Conseil Général poursuivant l'enlèvement des épaves des véhicules. Les fiches sont à retirer en mairie,
- du bilan de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour les années 1993 à 1997,
- du bilan de l'ORAC des Montagnes du Matin,
- de la lettre de remerciements de Monsieur BROSSARD pour la location de la cantine pour le réveillon,
- d'un courrier de Monsieur et Madame BERTHET Christian informant la Conseil Municipal de leur départ de l'appartement situé au-dessus de la mairie,
- de l'élection de Monsieur FRECENON à la Présidence du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et de Monsieur BERNARDIN à la vice-présidence,
- d'un courrier du SDIS classant la commune en zone C (les délais moyens d'intervention des secours est de 20 minutes sur la commune,
- de l'augmentation de 16.22 % des contributions au SDIS
- d'un courrier de l'Association pour la préservation de la Qualité de la Vie contestant les constructions des nouvelles lignes EDF,
- d'une demande de subvention pour un élève inscrit à l'école de Musique des Montagnes du Matin à BALBIGNY. Le Conseil Municipal ne donne pas suite.
- d'un fax de Monsieur Gérard TARDY, Maire de LORETTE, concernant la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications à partir du 01/01/98,
- de la lettre du Conseil Général refusant une subvention pour l'achat d'équipement informatique,
- d'un courrier de l'INSEE concernant l'inventaire communal. Une commission composée de Mme THIOLIER, Mr DELORME, Mr FOYATIER, Mr CHEBANCE, Mr DUCHÉ, se réunira le lundi 2 février pour préparer cet inventaire,
- d'un courrier de AMAVIE, Association d'Aide aux Victimes,
- d'un courrier de Monsieur Pascal CLÉMENT jugeant peu satisfaisant "l'amendement buvette",
- d'un courrier de ESCAPADES TV Magazine proposant l'insertion gratuite des manifestations de la commune,

11° EST INFORMÉ :

- * du début des travaux de la mairie,
- * du goûter bugnes, vidéo pour les Anciens, le dimanche 1er mars 98 à la salle communale
- * de la réunion de la commission fleurissement le dimanche 22/02/98 à 11 heures sur la Place du 19 mars,

12° REMERCIE Monsieur Jean-Paul BILLAUD pour le don de convecteurs qui sont installés à la Maison Commune.

Le Conseil Municipal présente ses condoléances à Monsieur Pierre POMMIER pour le décès de son fils Frédéric.

**Pour extrait certifié conforme
PONCINS, le 30 janvier 1998
Le Maire**

J. Duché

PONCINS le 23 février 1998

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 18 février 1998

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire :

1° **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 27/01/98,

2° **APPROUVE**, à l'unanimité, les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, **DECIDE** de faire partie de ce Syndicat, **DECIDE** de prévoir au budget le montant de la participation correspondante ainsi que les dépenses qui seraient engagées et **DESIGNE** Monsieur Julien DUCHÉ délégué titulaire et Monsieur Bernard FOYATIER délégué suppléant,

3° **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme d'actions du Contrat de Rivière et **S'ENGAGE** à réaliser les travaux qui ont été prévus concernant la commune,

4° **EST INFORMÉ** de l'étude diagnostic et de zonage d'assainissement de la commune de CLÉPPÉ,

5° **DESIGNE**, par 7 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Adrien SIMON comme délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux du Lignon,

6° **PREND CONNAISSANCE** d'un courrier :

- de EDF concernant la panne du 14 février 1998 (défaut sur la ligne HT Feurs-Chazelle)

- de Monsieur TARDY, Maire de LORETTE, sur l'augmentation abusive de la contribution des communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 16.22 % en 1998 après une augmentation de 50.26 % en 1997,

- de OUI ! à Rhône-Alpes, liste d'Union UDF-RPR-MPF, pour les élections régionales,

- du Syndicat des étangs du Forez,

- de la Préfecture, concernant les opérations de "Nettoyage de Printemps" les 28 et 29 mars 1998 et les "Journées de l'Environnement" du 2 au 7 juin 1998.

Le Conseil Municipal présente à Madame RAMIREZ ses condoléances pour le décès de Monsieur Jean RAMIREZ, ancien 1er Adjoint.

Pour extrait certifié conforme
PONCINS, le 23 février 1998
Le Maire

J. DUCHÉ

Département de la Loire

Canton de FEURS

COMMUNE DE

PONCINS

42110

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION ORDINAIRE du 20 mars 1998

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire :

1° **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 18/02/98,

2° **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 1997, à savoir :

Dépenses de fonctionnement	1 907 766.65 F
Recettes de fonctionnement	1 976 909.27 F
Excédent	69 143.32 F

Dépenses d'investissement	328 177.32 F
Recettes d'investissement	460 108.00 F
Excédent	131 930.68 F

3° **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal,

4° **DÉCIDE**, à l'unanimité, de maintenir les taux des quatre taxes, à savoir :

DÉSIGNATION DES TAXES	TAUX	BASE	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	6.3	3810000	240030
Foncier bâti	8.5	2187000	185895
Foncier non bâti	29	497000	144130
Taxe professionnelle	11	1330000	146300
		TOTAL	716355

5° **DÉCIDE** de fixer la redevance des ordures ménagères à :

600 F pour les ménages et les résidences secondaires,

250 F pour les personnes seules

6° **ETUDIE et VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 1998 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

section de fonctionnement	2 200 585 F
section investissement	2 811 000 F

Programme d'investissement :

2313	Mairie	1 500 000 F
2315	Virage mairie	160 000 F
2315	Mur de soutènement	36 000 F
2315	Parking mairie	80 000 F
2315	Réseaux	610 000 F
2183	Mobilier matériel	95 000 F
	Ponts	10 000 F
	Matériel école	17 000 F

7° **ETUDIE** les demandes de subventions et **VOTE** celles accordées aux Sociétés locales et diverses organisation à savoir :

Association Culturelle Poncinoise	1 000 F
ADAPEI	700 F

ADMR Pays d'Urfé	100 F
Amicale Boule	1 000 F
Anciens Prisonniers de Guerre	300 F
Autisme Forez	300 F
Bibliothèque Centrale de Prêt	200 F
CAT ADHAMA Bussières	300 F
CAT Le Colombier Bussy Albieux	300 F
Classe de mer	6 000 F
Comité de la Foire	1 000 F
Comité des Fêtes	500 F
Football Club de la Plaine	2 200 F
Fanfare	2 100 F
FNACA	300 F
Gymnastique Volontaire Poncinoise	1 000 F
Jacky's Club Club des Jeunes	1 000 F
Pétanque Poncinoise	1 000 F
Prévention Routière	100 F
Rats musqués	600 F
Sou des Ecoles	5 500 F
Tennis Club Poncinois	1 000 F
Transport scolaire	3 300 F
Transports LAURENDON	3 640 F
USEP	500 F

8° **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif assainissement 1997, à savoir :

dépenses exploitation	137 198.81 F
recettes exploitation	241 342.00 F
Excédent	123 532.19 F
dépenses investissement	34 982.05 F
recettes investissement	48 844.00 F
Excédent	13 861.97 F

9° **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion assainissement 1997 établi par Monsieur le Receveur Municipal,

10° **ETUDIE et VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif assainissement 1998 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

section exploitation	183 147 F
section investissement	143 000 F

11° **DÉCIDE**, à l'unanimité, de réaliser un emprunt de 1 500 000 F auprès du Crédit Agricole, au taux de 3.86 % (taux variable basé sur le TIOP à trois mois). Les remboursements seront trimestriels,

12° **DÉCIDE** :

- de payer les convecteurs de la salle des jeunes et les aspirateurs de l'école en investissement,
- de transférer la mairie à la salle de la bibliothèque à partir du 26/03/98 et pour toute la durée des travaux,
- d'affecter les excédents de clôture 97 au budget primitif 98 (budget communal 423 926 F, budget assainissement 69 289.94 F)
- de nommer Monsieur Adrien SIMON comme délégué du Conseil Municipal en vue des élections des Administrateurs du Centre Régional de la Propriété Forestière,

13° **DÉSIGNE** Monsieur Pierre POMMIER comme délégué à l'Office de Tourisme de FEURS,